

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 20 septembre 2023**

**Sur proposition de Laurent Sorel**

**Vœu relatif aux difficultés de relogement des mères isolées**

**et des femmes victimes de violences intrafamiliales**

Considérant la situation dramatique sur le logement en France et en Ile-de-France en particulier avec 780 000 demandes de logement social pour seulement 70 000 attributions par an ;

Considérant que la région dénombre désormais 1,3 million de personnes mal logées, 2,9 millions de personnes en situation de fragilité par rapport à leur logement. » ;

Considérant les 3015 personnes sans-abris recensées à Paris lors de la dernière nuit de la Solidarité, chiffre en augmentation de 16% par rapport à 2022 ;

Considérant que l'hébergement d'urgence en Ile-de-France avec 100 000 places au total dont 55 000 en hôtel social est au bord de l'implosion ;

Considérant que depuis 2019 le nombre de personnes placées en structure d'urgence a augmenté de 80 %, de personnes hébergées dans des hôtels de 30 %, et le nombre de demandeurs de logements en situation précaire est en hausse de 10 % en Ile-de-France selon la Fondation Abbé Pierre ;

Considérant que d'après les remontées « terrain » de la Fédération des Acteurs de la Solidarité il y aurait près de 6000 familles à la rue dont près de 2000 enfants ;

Considérant que 83% des familles monoparentales sont constituées par des femmes seules, un tiers d'entre elles vivant sous le seuil de pauvreté ;

Considérant qu'en moyenne selon la Fondation Abbé Pierre 40% des femmes seules avec enfant sont fragilisées par rapport à leur logement ;

Considérant qu'en 2021, près de 40 % des victimes voulant quitter le domicile conjugal ne se voient proposer aucune solution d'hébergement ;

Considérant les consignes écrites, envoyées en juin et juillet en Île-de-France par les préfets aux responsables du Samu social de Paris et des Services d'Accueils et d'Orientation des départements de la région alertant sur le cadre budgétaire contraint en 2023, la baisse de 3000 du nombre de places en hôtel social et la mise en place de critères pour prioriser les demandeurs ;

Considérant que Mme « Samantha » mère isolée, victime de violence conjugale malgré un CDI à plein temps est obligée d'occuper le logement universitaire de sa fille étudiante alors qu'elle a demandé un logement social depuis 2020 ;

Considérant que sa fille étudiante a des difficultés à suivre ses études vu les conditions précaires dans lesquelles elle se trouve ;

Considérant les multiples alertes relayées notamment par le mouvement des mères isolées restées sans réponses pour que Mme « Samantha » puisse avoir accès à un logement pérenne ;

Considérant que le cas de Mme « Samantha » est loin d'être un cas isolé ;

Considérant la nécessité en pleine crise aggravée du logement d'adapter les dispositifs de la ville pour pouvoir accompagner le plus en amont possible les mères isolées comme Mme « Samantha » ;

Considérant que 4 ans après le Grenelle contre les violences faites aux femmes, le budget dépensé par l'État pour chaque femme victime de violence a baissé de 25% du fait d'un budget qui n'a pas suivi l'explosion des demandes d'accompagnement ;

Considérant les multiples dispositifs « égalité femme-homme » et de lutte contre les violences faites aux femmes existant à Paris, l'observatoire parisien des violences faites aux femmes, les haltes pour les femmes victimes de violence, la maison des femmes de Paris, la Cité Audacieuse ;

Considérant la situation d'urgence qui pèse sur tous les dispositifs d'accompagnement social de la ville de Paris vu la baisse des budgets de l'État, la crise sociale et la crise aggravée du logement et de l'hébergement d'urgence ;

Considérant qu'il y a 12.000 attributions de logements sociaux par an à Paris pour 234.000 demandeurs, dont 133.000 Parisiens demandeurs ;

Considérant qu'à Paris les logements vacants représentent plus de 8.5% du parc de logements (120 000 à peu près) dont plus de 18 500 vacants depuis plus de 2 ans ;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile de se loger dans le parc privé à Paris avec la multiplication des locations Airbnb, des résidences secondaires et l'explosion des loyers ;

Considérant que de 2011 à 2017, 50 600 logements parisiens sont passés dans la catégorie des résidences secondaires, soit plus que la production de logements sociaux à Paris sur la même période ;

Considérant que dans ces conditions les familles les plus fragiles socialement et économiquement, en particulier les mères isolées et les femmes devant quitter leur foyer parce que victimes de violences intrafamiliales ont de plus en plus de difficultés à trouver un logement pérenne ;

**Sur proposition de Laurent Sorel, le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement:**

-clarifie les personnes ressources et les numéros d'urgence à contacter en mairie du 20<sup>ème</sup> pour pouvoir accompagner le plus rapidement possible et le plus en amont possible les femmes victimes de violence et les mères isolées,

-propose que la ville de Paris appuie les associations féministes qui exigent la création d'un statut protecteur pour les mères isolées,

-organise une table ronde avec l'ensemble des acteurs institutionnels et les associations féministes sur les dispositifs « égalité femme-homme » et de lutte contre les violences faites aux femmes pour réévaluer l'ensemble des dispositifs au regard de la crise sociale et de l'insuffisance des moyens mis par l'État,

-propose à la ville de Paris d'étudier en urgence toutes les solutions permettant la limitation drastique des résidences secondaires et du Airbnb à Paris et les réquisitions des logements structurellement vacants.